

Restriction

(4) Where a claimant who is disqualified as described in subsection (1) makes an initial claim for benefit, no week of insurable employment before the week in which the event giving rise to the disqualification occurs, and no week of insurable employment in any employment that the claimant loses or leaves, after that event, as described in subsection 28(1), may be used for the purposes of subsection 6(2) or (3).

des prestations pour une raison mentionnée au paragraphe 11(3).

(4) Dans les cas où un prestataire qui est exclu dans le cadre du paragraphe (1) formule une demande initiale de prestations, les semaines d'emploi assurable qui précèdent la semaine où survient l'événement à l'origine de l'exclusion et les semaines d'emploi assurable dans un emploi que le prestataire perd ou quitte, après cet événement, dans les circonstances visées au paragraphe 28(1) n'entrent pas en ligne de compte pour l'application des paragraphes 6(2) ou (3).

Restriction

Idem

(5) No week of insurable employment in the employment in respect of which a disqualification referred to in subsection (1) arose or in any employment that a claimant loses or leaves as described in subsection 28(1) may be used for the purposes of subsection 11(2) or section 13.

(5) Les semaines d'emploi assurable dans l'emploi à l'égard duquel il y a eu exclusion ou dans un emploi que le prestataire perd ou quitte dans les circonstances visées au paragraphe 28(1) n'entrent pas en ligne de compte pour l'application du paragraphe 11(2) ou de l'article 13.

Idem

21. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 41 thereof, the following section:

21. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 41, de ce qui suit :

Information

42. Where, in considering a claim for benefit, the Commission finds an indication from the documents relating to the claim that the loss of employment resulted from the claimant's own misconduct or that the claimant voluntarily left employment, the Commission shall

42. Si, dans l'examen d'une demande de prestations, elle trouve dans les documents y afférents une indication selon laquelle le prestataire a perdu son emploi pour mauvaise conduite ou l'a quitté volontairement, la Commission doit à la fois :

Renseignements

(a) provide an opportunity to the claimant and the employer to provide information as to the reasons for the loss of employment; and

a) offrir au prestataire et à l'employeur la possibilité de donner des renseignements sur les raisons de la cessation d'emploi;

(b) where any such information is provided, take it into account in determining the claim.

b) tenir compte de ces renseignements dans sa décision.

22. Section 44 of the said Act is amended by adding thereto, immediately after paragraph (w) thereof, the following paragraph:

22. L'article 44 de la même loi est modifié par insertion, après l'alinéa w), de ce qui suit :

(w.1) prescribing

w.1) prescrivant :

(i) the circumstances in which a claimant who leaves employment in accordance with an employer workforce reduction process that preserves the employment of co-workers may, notwith-

(i) d'une part, les circonstances dans lesquelles le prestataire qui quitte son emploi, dans le cadre d'une compression du personnel effectuée par l'employeur et ayant pour effet de protéger l'emploi d'autres employés, peut, malgré les ar-